



FORMATION CONTINUE ACTING 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(à parapher et signer)

I/ Conditions de participation

Pour postuler les candidats doivent envoyer à l'adresse acting@clapdepaname.com :

- Le règlement intérieur paraphé et signé
- La fiche de renseignements remplie et signée

Nous vous recontacterons ensuite pour vous proposer une date d'audition.

II/ Déroulement du processus de sélection

1) Dates pour candidater

Les dates et délais pour les dépôts des demandes sont stipulés sur le site de Clap de Paname. L'inscription et le dépôt du dossier de demande se font par email à l'adresse suivante : acting@clapdepaname.com

Les candidatures pour la résidence sont gratuites, en revanche la participation à la formation en résidence d'acting est payante. Des frais pédagogiques de participation qui servent à la mise en place des ateliers, devront être acquittés par les candidats sélectionnés. Les frais d'hébergement et de transports peuvent être pris en charge dans le cadre d'un financement Afdas ou France Travail.

Une rigueur sur la présence aux ateliers sera exigée avec une fiche de présence à signer lors de chaque journée de formation. Aucun remboursement des frais de participation ne pourra être demandé après le début de la résidence hors problème médical rendant le candidat inapte à suivre les cours.

Après vérification de l'éligibilité des candidatures, une présélection sera effectuée.

Les décisions de la présélection et celles du comité de sélection ne sont ni motivées, ni susceptibles de recours. Le comité de sélection a toute souveraineté de jugement.

Une fois la présélection effectuée, une heure et un jour d'audition sera communiqué à chaque candidat. Les auditions permettront de sélectionner les 15 participants par classe.

Les résultats, qu'ils soient positifs ou négatifs, sont annoncés par email directement aux candidats à la fin du processus de sélection ainsi que sur le site internet et sur les réseaux de l'association par la suite. Aucune information intermédiaire ne pourra être donnée lors des différentes étapes de sélection.

La résidence se déroulera d'octobre 2026 à avril 2026 pour les classes 2, et jusqu'à mai 2027 pour les classes 1 et la classe du soir. Les modalités sont susceptibles d'aménagements pour répondre au

Paraphe



FORMATION CONTINUE ACTING 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(à parapher et signer)

mieux aux besoins des participants.

Les ateliers seront encadrés et dirigés par l'équipe de l'association et des professionnels du cinéma. Les intervenants sont listés sur le site internet sur la page de la formation en résidence d'acting.

III/ Programme des différentes classes et de l'année

Durant l'année, les cours sont assurés par des intervenant·e·s professionnel·le·s (comédien·ne·s, réalisateur·rice·s, directeur·rice·s de casting, agents), dont la participation varie en fonction du programme pédagogique de chaque classe (classe 1, classe 2 et classe du soir).

Un atelier d'écriture est proposé. Encadré par un·e scénariste, cet atelier permet aux participant·e·s de développer des épisodes de série, écrits en lien avec leur travail d'acteur·rice.

Ces épisodes sont ensuite mis en travail et interprétés, avant d'être tournés au mois d'avril, avec l'accompagnement de Clap de Paname. Les dates seront communiquées en amont et pourront s'adapter en fonction des contraintes des équipes.

Tout au long de la formation, les participant·e·s travaillent des scènes en jeu face caméra. Ces scènes sont filmées puis analysées collectivement afin de développer leur jeu et leur compréhension des enjeux du jeu à l'image.

La formation inclut également des mises en situation de casting, afin de familiariser les participant·e·s avec cet exercice essentiel du métier d'acteur·rice. Des outils concrets sont transmis pour préparer un casting, rencontrer des agents et s'inscrire dans le milieu professionnel.

Les ateliers comprennent par ailleurs un travail sur le corps et l'espace, des exercices d'improvisation, de respiration, ainsi que des techniques d'appropriation du texte et de construction du personnage.

Plusieurs rencontres avec des professionnel·le·s du secteur (auteur·rice·s, réalisateur·rice·s, directeur·rice·s de casting, agents) sont organisées afin de permettre aux participant·e·s de développer leur réseau et d'amorcer leur insertion professionnelle.

Enfin, les classes 1 ainsi que la classe du soir donnent lieu à une représentation théâtrale en fin de parcours.

III/A) Classe 1

(Acteur.rices en apprentissage)

- **2 cours de 4h par semaine**, le mardi et jeudi, de 10h à 14h ou de 14h à 18h.
- **220h au total** sur l'année incluant **les cours** avec les intervenants et **les tournages**.

Paraphe

CLAP DE PANAME

Association déclarée à but non lucratif loi 1901

Siret 910 540 475 00035

110 Rue Truffaut, 75017 Paris

acting@clapdepaname.com



FORMATION CONTINUE ACTING 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(à parapher et signer)

- **Des projections rencontres avec des réalisateur.rice.s** où vous pourrez également si vous le souhaitez diffuser un court métrage dans lequel vous jouez lors d'une projection dans l'année.
- **1 épisode de série écrit dans le cadre de la formation**, puis tourné en avril sous la direction d'un réalisateur intervenant. Tournage avec une équipe professionnelle. Montage et étalonnage pour un rendu de qualité qui pourra être intégré dans votre bande démo.
- **1 rendu final avec passage d'une scène dans un théâtre.**

III/B) Classe 2

(Acteur.rices confirmées)

- **3 cours de 4h par semaine**, le lundi, mercredi et vendredi, de 10h à 14h ou de 14h à 18h.
- **276h au total** sur l'année incluant **les cours et les tournages**.
- **Des projections rencontres avec des réalisateur.rice.s** où vous pourrez également si vous le souhaitez diffuser un court métrage dans lequel vous jouez lors d'une projection dans l'année.
- **1 épisode de série écrit dans le cadre de la formation**, puis tourné en avril sous la direction d'un réalisateur intervenant. Tournage avec une équipe professionnelle. Montage et étalonnage pour un rendu de qualité qui pourra être intégré dans votre bande démo.
- **1 journée rencontre avec des directeur.rice.s de casting.**

III/C) Classe du Soir

- **2 cours de 4h par semaine**, le mardi et vendredi, de 18h à 22h.
- **224h au total** sur l'année incluant **les cours et les tournages**.
- **Des projections rencontres avec des réalisateur.rice.s** où vous pourrez également si vous le souhaitez diffuser un court métrage dans lequel vous jouez lors d'une projection dans l'année.
- **1 épisode de série écrit dans le cadre de la formation**, puis tourné en avril sous la direction d'un réalisateur intervenant. Tournage avec une équipe professionnelle. Montage et étalonnage pour un rendu de qualité qui pourra être intégré dans votre bande démo.
- **1 journée rencontre avec des directeur.rice.s de casting.**
- **1 rendu final avec passage d'une scène dans un théâtre.**

IV/ Obligations des participant.e.s

En dehors des cas de force majeure, les sélectionnés s'engagent à être présent lors de chaque atelier. Une feuille d'émargement devra être remplie et signée au début de chaque journée de formation. La ponctualité de tous les élèves est également obligatoire. Les intervenants se réservent le droit de refuser l'accès aux élèves en cas de retard sans avoir prévenu à l'avance et sans motif valable.

Paraphe

CLAP DE PANAME

Association déclarée à but non lucratif loi 1901

Siret 910 540 475 00035

110 Rue Truffaut, 75017 Paris

acting@clapdepaname.com



FORMATION CONTINUE ACTING 2026-2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

(à parapher et signer)

V/ Remboursement

Une fois que la formation aura débuté, aucun remboursement ne pourra être demandé. En cas d'interruption de la résidence en cours d'année aucun remboursement ne pourra ainsi être accordé, hors problème médical avéré, rendant l'élève dans l'incapacité d'être présent à la formation ni de la reprendre après son arrêt maladie.

VI/ Œuvres réalisées dans le cadre de la formation

Les scènes, épisodes de série et plus généralement les œuvres audiovisuelles réalisées dans le cadre des formations et résidences de Clap de Paname constituent des exercices pédagogiques intégrés au programme de formation.

Les participant·e·s conservent leur qualité d'auteur·rice ou de réalisateur·rice des œuvres auxquelles ils ou elles contribuent. Ils cèdent toutefois à titre gratuit à l'association Clap de Paname les droits nécessaires à leur reproduction, leur diffusion et leur communication au public, sur tout support et par tout moyen, à des fins pédagogiques, culturelles, de communication et de valorisation des formations.

Clap de Paname pourra notamment diffuser ces œuvres sur son site internet, ses réseaux sociaux, lors de projections publiques, festivals ou événements organisés par l'association, ainsi qu'en utiliser des extraits à des fins de communication.

Les participant·e·s seront systématiquement crédité·e·s au générique et sur les supports de communication selon leur contribution.

Après leur première diffusion par Clap de Paname, les participant·e·s pourront également utiliser les œuvres auxquelles ils ou elles ont contribué, notamment dans le cadre de leur bande démo, de leur communication professionnelle ou de projections, sous réserve de conserver les mentions de générique et la référence à Clap de Paname.

VII/ Droit à l'image

Les participant·e·s autorisent Clap de Paname à capter et utiliser leur image (photographies, vidéos, captations des ateliers et tournages pédagogiques) dans le cadre de la communication et de la valorisation de ses activités, sur tout support (site internet, réseaux sociaux, dossiers de présentation, projections et événements organisés par l'association), sans contrepartie financière.

VIII/ Informatique et libertés (RGPD)

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent atelier sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés ».

Paraphe

CLAP DE PANAME

Association déclarée à but non lucratif loi 1901

Siret 910 540 475 00035

110 Rue Truffaut, 75017 Paris

acting@clapdepaname.com



FORMATION CONTINUE ACTING 2026-2027
RÈGLEMENT INTÉRIEUR
(à parapher et signer)

En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

En tout état de cause, les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre de la résidence. Les informations personnelles ainsi que les vidéos envoyés ne seront pas divulguées ou utilisées en dehors de l'association.

IX/ Prévention des VHSS (Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels)

Clap de Paname s'engage à garantir un cadre de formation respectueux et sécurisé pour l'ensemble des participant·e·s.

Une vigilance particulière est portée à la prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels.

Les participant·e·s sont informé·e·s des règles de comportement attendues et des dispositifs d'alerte. Une charte de bonne conduite peut être transmise aux participant·e·s en amont de la formation.

En cas de situation problématique, un référent identifié pourra être sollicité afin d'assurer un accompagnement adapté.

X/ Acceptation du règlement

La présentation d'une candidature à la résidence d'acting organisée par l'association Clap de Paname implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Clap de Paname se réserve le droit de modifier les conditions ou de les annuler, et ne saurait encourir une quelconque responsabilité à ce titre. Dans ces cas, elle veillera à en informer les élèves dans les meilleurs délais.

Date :

Nom, Prénom et Signature

Paraphe